

Charte de bonne conduite de la restauration scolaire élémentaire

“Je dois respecter mes camarades, les personnes qui veillent sur moi, ainsi que le matériel”.

Ce que je m’engage à faire:


<p>Avant le repas, je dois:</p> <ul style="list-style-type: none"> × Passer aux toilettes et me laver les mains × Me mettre en rang calmement pour aller jusqu’à la cantine × Etre calme et attentif aux consignes de sécurité données par le personnel de surveillance × Entrer dans le calme et m’installer à table <p>Et je peux:</p> <ul style="list-style-type: none"> × Choisir ma place à table, si les règles sont respectées (sinon le personnel encadrant me placera) 	<p>Pendant le repas, je dois:</p> <ul style="list-style-type: none"> × Respecter le personnel de cantine × Parler à voix basse pour ne pas gêner les autres × Rester assis correctement × Manger proprement × Maintenir la propreté des lieux et prendre soin du matériel (ex: ne pas tordre volontairement les couverts...) × Essayer de goûter aux aliments proposés avant de dire que je n’aime pas <p>Et je peux:</p> <ul style="list-style-type: none"> × Confier mes problèmes au personnel de cantine × Redemander un plat s’il en reste 	<p>Après le repas, je dois:</p> <ul style="list-style-type: none"> × Mettre tous les déchets dans la même assiette × Ranger ma chaise en la soulevant × Déposer mon plateau sur le chariot × Sortir calmement et sans courir <p>Dans la cour, je dois:</p> <ul style="list-style-type: none"> × Signaler tout problème au personnel de surveillance, qui en tiendra compte × Etre respectueux et attentif aux consignes données par le personnel encadrant
--	---	--

Je dis aussi souvent que nécessaire les mots de politesse : bonjour, merci, s’il te plaît au revoir...

Ce que je m’engage à ne pas faire:

<p>Avant le repas, je ne dois pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> × Me battre × Avoir des propos vulgaires ou blessants <p>Et je peux:</p> <ul style="list-style-type: none"> × Proposer à un camarade tout seul de jouer avec lui 	<p>Pendant le repas, je ne dois pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> × Crier ou parler fort × Etre incorrect avec le personnel ou mes camarades × Gaspiller la nourriture (je ne joue pas avec et je ne demande que la quantité que je peux manger) 	<p>Après le repas, je ne dois pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> × Me lever ou changer de place sans autorisation <p>Dans la cour, je ne dois pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> × Etre brutal dans mes jeux avec mes camarades × Jouer dans les wc × Jeter des déchets dans la cour
---	--	--

Nous avons lu et compris la charte de bonne conduite de la cantine élémentaire de Milhaud et nous engageons à la respecter .

<p>Signatures des parents:</p>	<p>Signature de l’enfant:</p>	<p>Signature de l’Adjointe. Elue aux affaires scolaires:</p> 
--------------------------------	-------------------------------	--



Chers parents,

La restauration scolaire mise en place durant le temps méridien est un service **facultatif** que la municipalité s'efforce d'améliorer.

Afin que ce temps reste un moment de détente et d'échange convivial, la municipalité organise ce service autour d'un règlement intérieur signé lors de l'inscription de votre enfant, ainsi que d'une charte de bonne conduite, qui peut évoluer selon les besoins et nécessités durant l'année.

Cette charte sera affichée à la cantine afin que chaque enfant puisse se la rappeler.

OBJECTIFS PRINCIPAUX :

Apprendre à manger dans le calme
Profiter de ce moment pour se détendre
Découvrir la variété et les différences en goûtant à tous les plats
Se conformer aux règles de base du savoir vivre en société (Respect de chaque individu ainsi que du matériel à disposition)

AVERTISSEMENTS ET SANCTIONS

En cas de faits ou d'agissements de nature à troubler le bon fonctionnement et l'équilibre harmonieux du service de restauration scolaire, exprimés par exemple par :

Un comportement indiscipliné
Une attitude agressive vis-à-vis des autres enfants
Un manque de respect envers le personnel de cantine ou de surveillance,

les familles seront contactées par le service.

En cas de récidive, les parents recevront un courrier d'avertissement.

En cas de persistance, une exclusion temporaire, voire définitive pourra être prononcée.
En cas de faits graves (actes violents, pouvant entraîner des dégâts corporels ou matériels par exemple), cette exclusion pourrait intervenir sans avertissement préalable.

Fait à Milhaud, le :

Signature des parents :

Signature de l'enfant :